

COMPTE RENDU DE LA

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 MAI 2016

Convocation du 3 mai 2016
Affichée le 3 mai 2016

Sous la présidence de M. Patrice WEISS, le Maire

Conseillers présents : BRUCKER Jean, FRITZ Michèle, GAILLARD Stéphane, KLEIN Marcel, KLEINCLAUSS Joseph, VETTER Bernard, WEISS Bernard, MEYER Bruno, WENDLING Nadine, BECK Isabelle, CRIQUI Marc

Conseillers absents excusés : GUERRIER Catherine, BROSE Estelle, MARTZLOFF Christian

M. KLEIN Marcel est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2016 a été adopté à l'unanimité.

1. Création d'espaces sans tabac

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier "Espace sans tabac" proposé par le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale Contre le Cancer et après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre,

- Décide la création de deux "Espaces sans Tabac", localisés comme suit :
 1. La place de l'école située entre la cour de l'école, la rue Principale et la rue du Pont,
 2. Le terrain multisport, allée des 2 Aigles et l'espace situé entre celui-ci et le parking.
- Autorise le maire à signer la convention entre la commune d'Ettendorf et le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale Contre le Cancer et à réaliser toutes actions et l'arrêté s'y rapportant.

2. Vente d'un fût de fioul

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande de M. Martin FELDEN pour l'achat du fût de fioul de la maison située 141, rue de l'Eglise et propriété de la commune, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide la vente de ce fût de fioul et ses éventuels accessoires pour un montant de 10€, l'enlèvement étant à sa charge.
- Autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette vente.

Cette somme sera inscrite au budget 2016 à l'article 7788.

Mme WENDLING arrive à ce point.

3. Demande d'acquisition de parcelles cadastrées section 30, n°324 et 327, appartenant à M. JUNG Eugène pour y implanter le Groupe Scolaire Nord

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le dossier et les différentes possibilités d'implantation du futur groupe scolaire dans les communes concernées et sur la commune d'Ettendorf, et après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 voix contre,

- Confirme que l'emplacement idéal pour le futur groupe scolaire est situé comme suit : entre la RD 25 jusqu'à la hauteur du terrain de football et de l'Espace Sportif, allée des Deux Aigles, sur les parcelles cadastrées section 30, n° 324 et 327 appartenant à M. JUNG Eugène.
- Sollicite de M. JUNG Eugène l'accord pour l'acquisition des surfaces nécessaires pour l'implantation du futur groupe scolaire.
- Propose à M. JUNG Eugène, en règlement de cette acquisition, un échange avec une partie des terrains communaux situés à l'arrière de l'Espace Sportif.
- Remercie par avance M. JUNG Eugène pour son accord au service de l'intérêt général et du bien-être de nos enfants.
- Autorise le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette acquisition avec échange de terrains et à signer tous documents s'y rapportant.

M. Marc CRIQUI arrive à ce point.

4. Centre Socioculturel : Rénovation partielle : appel à maître d'œuvre ou assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier sur les travaux de rénovation nécessaires au CSC et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux.
- Autorise le maire à lancer une consultation.

5. Cimetière, extension : Demande du permis de démolition de la maison d'habitation, de la grange et des dépendances, sise au 141, rue de l'Eglise

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite aux délibérations du 18 mai 2015 et du 8 juin 2015, l'acquisition par la commune de la propriété sise au 141, rue de l'Eglise a été réalisée.

Cette acquisition permet d'agrandir le cimetière communal et de répondre dans les meilleurs délais au besoin actuel et urgent de la population du village.

L'agrandissement du cimetière actuel passe par la démolition des bâtiments situés sur la propriété acquise.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la démolition de la maison d'habitation, de la grange et des dépendances sises 141, rue de l'Eglise.
- Autorise le maire à déposer le permis de démolir de ces bâtiments.
- Charge le maire de présenter à M. l'Architecte des Bâtiments de France, suite à sa demande, la proposition d'aménagement de l'espace laissé libre par la démolition des bâtiments.
- Charge le maire d'engager toutes les démarches nécessaires pour faire aboutir au plus vite le dossier, en raison de l'urgence de la situation.

Cette délibération annule celle du 23 novembre 2015.

6. Fondation du Patrimoine : adhésion

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier d'adhésion à la Fondation du Patrimoine et après en avoir délibéré par 11 voix pour et 1 abstention,

- Décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour soutenir son action,
- Autorise le maire à signer le document d'adhésion et toutes pièces s'y rapportant.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 à l'article 6281.

7. Acceptation du montant figurant sur la signification de jugement en règlement du préjudice subi par la commune pour un dépôt sauvage d'ordures.

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier relatif à un dépôt sauvage d'ordures découvert le 19 juin 2015 derrière le CSC. Le Tribunal de Police de Haguenau a, en date du 17 mars 2016, condamné le prévenu à verser à la commune la somme de 150€ au titre des dommages et intérêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la somme de 150€
- Autorise le Maire à encaisser cette somme, qui sera imputée à l'article 7788 du budget.

8. Heures complémentaires à payer à la secrétaire de mairie

Le Maire explique au Conseil Municipal que, la secrétaire de mairie a été amenée à effectuer des heures complémentaires, (réunions du conseil municipal, élections régionales de décembre 2015...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de payer 14 heures complémentaires à Mme LEONHART.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2016 à l'article 64111.

Pour extrait conforme
Ettendorf le 13 mai 2016

Le Maire, Patrice WEISS